

Image not found or type unknown



Non restitution du dépôt de garanti

Par **Mallow60**, le **25/02/2014** à **13:35**

Bonjour,

Mon ancienne agence immobilière avait jusqu'au 16 février 2014 pour me rendre ma caution ainsi que la somme trop perçu du loyer.

Après plusieurs coup de téléphone et une mise en demeure dans un courrier envoyé avec AR je n'ai toujours aucune nouvelle de leur part.

Quel démarche puis je faire suite a cette mise en demeure ?

Merci